Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
ID : 040-214002966-20220307-DEL2607032022-DE

SEANCE DU 07 MARS 2022

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

Procurations : 5

Votants : 26

Date d'affichage :

1er mars 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 du mois de Mars 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 1er mars 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Marie-Christine GRAZIANI, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Maud RIBERA, Coline COUREAU, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Bernadette MAYLIE, Quitterie HILDELBERT, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Monsieur Jérémie ELAN

Absents : Ø

Pouvoirs :

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Bernadette MAYLIE

Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Madame Juliane VILLACAMPA

Monsieur Alain BUISSON a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Coline COUREAU

Objet : Modification des commissions municipales Culture – Animations – Tourisme et Transition écologique.

Monsieur le Maire rappelle que par les commissions municipales ont été créées par délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020.

Leur composition est conforme aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT, à savoir qu'elle respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
ID : 040-214002966-20220307-DEL2607032022-DE

Considérant la démission de M. Feito Arnaud de ses fonctions de conseiller municipal, et son remplacement au sein de l'assemblée délibérante par Mme Coline Coureau,

Considérant la démission de M. Durou Thierry de ses fonctions de conseiller municipal, et son remplacement au sein de l'assemblée délibérante par M. Jérémie ELAN,

Il est proposé au conseil municipal d'acter la modification de la composition des deux commissions municipales Culture – Animations – Tourisme et Transition écologique comme suit :

Culture – Animations – Tourisme			
Rang	Titre	Nom	Prénom
1	MME	CASTAING-TONNEAU	VALERIE
2	M	LAMBERT	FRANCK
3	M	DARRATS	FREDERIC
4	MME	GRANGER	LEA
5	MME	COUREAU	COLINE
6	M	ELAN	JEREMIE
7	M	RAILLARD	CHRISTOPHE
8	MME	ALLAIRE	MARIE-ASTRID
Transition écologique – vie participative			
Rang	Titre	Nom	Prénom
1	M	D'INCAU	ALEXANDRE
2	MME	COUREAU	COLINE
3	MME	BACON-CABY	MARTINE
4	M	ELAN	JEREMIE
5	MME	RIBERA	MAUD
6	M	MULLER	REMY
7	M	BUISSON	ALAIN
8	MME	CAILLAUX	SYLVIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : ACTE la modification de la composition des deux commissions municipales Culture – Animations – Tourisme et Transition écologique comme ci-dessus mentionnée.

Article 2 : PRECISE que la composition des autres commissions municipales instituées par délibération du 4 juin 2020 reste inchangée.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
ID : 040-214002966-20220307-DEL2607032022-DE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)